



2016-12-155-DVCS

nomenclature: 7.5.2



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

OBJET : CONCOURS « TRAVAIL DE MÉMOIRE » - SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



**2016-12-155-DVCS - CONCOURS « TRAVAIL DE MEMOIRE » : SUBVENTIONS
AUX COOPERATIVES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Culture et Relations Publiques a décidé de créer un concours de prose intitulé « travail de mémoire » pour les élèves tarnosiens de cycle III.

La Commission a prévu d'attribuer des prix aux lauréats mais également d'attribuer une subvention aux coopératives scolaires des élèves lauréats.

Pour le concours 2016, le jury qui s'est réuni le jeudi 27 octobre , a établi le classement ci-dessous :

- 1^{er} prix : deux textes retenus de l'école Jean Jaurès
- 2ème prix : un texte retenu de l'école Notre Dame des Forges

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

DELIBERE

DECIDE d'attribuer :

- une subvention de 300 euros à la coopérative scolaire Jean Jaurès pour l'attribution du premier prix
- une subvention de 200 euros à la coopérative scolaire Notre Dame des Forges pour l'attribution du deuxième prix.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2016 de la Commune.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 14 décembre 2016
Le Maire

